

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2022

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance : 07
- votants 10 (dont 3 pouvoirs)

Date de convocation : 28/10/2022

Date d'affichage : 28/10/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le trois novembre deux mil vingt-deux à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe
Mrs BRACHET Florian - COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent

Absents excusés : Mr ALINS Franck – pouvoir donné à Mr BRACHET Florian
Mr CHARPENEL Aurélien – pouvoir donné à Mr CHARPENEL Jean-Bernard
Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : Subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le vide grenier organisé par le Comité des Fêtes n'a pas pu avoir lieu en, raison de la météo le dimanche 14 août 2022.

Afin de pallier aux dépenses engagées, il est proposé d'octroyer au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

- **EST D'ACCORD** pour verser au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 300 €.

Et ont les membres présents signé au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

